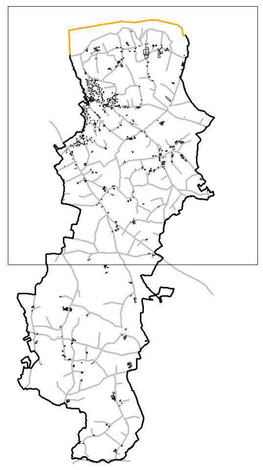
P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT JEAN DU DOIGT



REGLEMENT : partie graphique

4.1

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal le : 11 septembre 2014

Débat préalable organisé au sein du CM le : 23 octobre 2014

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 22 janvier 2015

PLU approuvé le : 19 décembre 2016

PLU rendu exécutoire le : 27 janvier 2017

échelle : 1/5000e

ZONES URBAINES

UA centre bourg ancien

UB développement du centre bourg

UL zone d'équipement de camping (Mesquéau)

ZONES A URBANISER

1AU zone d'urbanisation future

AUb secteur d'urbanisation à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

2AU zone d'urbanisation future à long terme

AUb secteur d'urbanisation à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

ZONES AGRICOLES

A zone agricole

Azh zone humide située en zone agricole

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N zone naturelle à protéger

Nm plage de St Jean

NN site archéologique de type 2

NNzh site archéologique de type 2 en zone humide

NS espaces remarquables au titre de la loi littoral - L.146-6 du CU

Nzh zone humide

Des indices p1 et p2 sont inscrits. ils correspondent aux zones situées au sein du périmètre de la ressource en eau de Trévin Coz.

limite de zones

2AUb intitulé du zonage

espace boisé classé au titre de l'article L.130-1° du code de l'urbanisme

élément de paysage naturel à préserver au titre du L.123-1-5 du CU

recul inconstructible lié aux routes départementales

recul lié à la "loi sur le bruit"

emplacement réservé et numéro de l'emplacement

espace proche du rivage

site archéologique de type 1

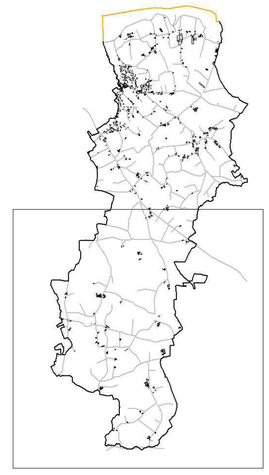
changement de destination

Numero	Objet et bénéficiaire
1	Cheminement le long du Donan - Commune de SAINT JEAN DU DOIGT

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT JEAN DU DOIGT



REGLEMENT : partie graphique

4.1

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal le : 11 septembre 2014

Débat préalable organisé au sein du CM le : 23 octobre 2014

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 22 janvier 2015

PLU approuvé le : 19 décembre 2016

PLU rendu exécutoire le : 27 janvier 2017

échelle : 1/5000e

ZONES URBAINES

UA centre bourg ancien

UB développement du centre bourg

UL zone d'équipement de camping (Mesquéau)

ZONES A URBANISER

zone d'urbanisation future

AUb secteur d'urbanisation à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

2AU zone d'urbanisation future à long terme

AUb secteur d'urbanisation à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

ZONES AGRICOLES

A zone agricole

Azh zone humide située en zone agricole

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N zone naturelle à protéger

Nm plage de St Jean

NN site archéologique de type 2

NNzh site archéologique de type 2 en zone humide

NS espaces remarquables au titre de la loi littoral - L.146-6 du CU

Nzh zone humide

Des indices p1 et p2 sont inscrits. Ils correspondent aux zones situées au sein du périmètre de la ressource en eau de Trévém Coz.

limite de zones

2AUb intitulé du zonage

espace boisé classé au titre de l'article L.130-1° du code de l'urbanisme

élément de paysage naturel à préserver au titre du L.123-1-5 du CU

recul inconstructible lié aux routes départementales

recul lié à la "loi sur le bruit"

emplacement réservé et numéro de l'emplacement

espace proche du rivage

site archéologique de type 1

changement de destination

Numero	Objet et bénéficiaire
1	Cheminement le long du Donan - Commune de SAINT JEAN DU DOIGT

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT JEAN DU DOIGT



DOCUMENT GRAPHIQUE - PATRIMOINE NATUREL

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal le : 11 septembre 2014

Débat préalable organisé au sein du CM le : 23 octobre 2014

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 22 janvier 2015

PLU approuvé le : 19 décembre 2016

PLU rendu exécutoire le : 27 janvier 2017

échelle : 1/7500e

Elément de paysage

Espace boisé classé

Trame verte et bleue